AXE 1 Mettre en place un dispositif d'orientation permanent

Apporter une réponse individualisée à l'usager, adaptée à ses besoins et à son

Enjeux et finalités projet de vie

Renforcer la place de la MDPH en tant qu'ensemblier de la construction des

réponses individuelles sur le territoire

Objectifs opérationnels

Définir les modalités de mise en œuvre du dispositif d'orientation permanent

Communiquer sur le dispositif d'orientation permanent

Outiller le dispositif d'orientation permanent

Pilote(s)

MDPH

Garantir la prise en compte de la parole de l'usager ou de son

représentant

Points de vigilance Veiller à ce que le PAG soit une solution de dernier recours

Veiller à optimiser le temps consacré par l'ensemble des partenaires

Objectif(s) opérationnel(s)	N° Fiche action	Libellé de l'action	Pilotage	Moyens mobilisés	Livrables et/ou indicateurs	Échéance	NE	E	R
Définir les modalités du Dispositif d'Orientation Permanent		Inscrire le Dispositif d'Orientation Permanent dans le process d'évaluation de la MDPH	MDPH	Refonte du process PH en intégrant l'évaluation de niveau 3	Nouveau process PH (MDPH)	juin-19		E	
	1.2	Définir les critères de priorisation du PAG	MDPH	commission des situations critiques) Etat des lieux des situations critiques (typologie des situations, difficultés identifiées, modalités de résolution)	Validation des critères par la CDAPH plénière et la COMEX Information au comité de pilotage RAPT	janv-18			R
	1.3	Définir la procédure d'élaboration du PAG	MDPH	Réunions du comité technique DOP (membres de l'ancienne commission des situations critiques)	Formalisation d'un process DOP	janv-18			R
	1.4	Elaborer les outils liés à la procédure d'élaboration du PAG	MDPH	commission des situations critiques) Réunions internes MDPH	Fiche de saisine Courriers PAG Tableau de suivi Mise en place d'une cellule de veille	janv-18			R
	1.5	Définir le rôle du référent de parcours et du coordonnateur de parcours	MDPH	IRelinions internes MIDPH avec les evaluateurs	Fiche "référent de parcours" Fiche "coordonnateur de parcours"	2019		E	
	1 6	Définir, s'il y a lieu, la procédure PAG et ses outils lorsque la demande émane de l'usager	MDPH		Procédure spécifique Outils spécifiques	févr-19		E	
Communiquer sur le Dispositif d'Orientation Permanent	1 17	Diffuser à l'ensemble des partenaires concernés la procédure d'élaboration du PAG et les outils associés	IVIDPH	Réunions internes MDPH et CD	Nombre de participants aux réunions Elaboration d'outils de communication en direction des partenaires	2018		E	
	1.8	Communiquer sur le PAG en direction des usagers	MDPH	Réunions du comité technique Axe 1	Intégration de la possiblité de demander un PAG dans les notifications MDPH Elaboration d'outils de communication en direction des usagers	févr-19	NE		

AXE 1 Mettre en place un dispositif d'orientation permanent (suite)

Objectif(s) opérationnel(s)	N° Fiche action	Libellé de l'action	Pilotage	Moyens mobilisés	Livrables et/ou indicateurs	Échéance	NE	E	R
Outiller le dispositif d'orientation permanent	1.9	Définir les modalités de transmission des informations nécessaires à l'élaboration des PAG (décret 2017-137 du 7 février 2017)	MDPH	Réunions avec ARS, services de l'Etat et collectivités	Elaboration d'un cadre de référence	févr-19	NE		
		Recenser les dérogations mobilisables dans le cadre des PAG et définir les circuits à mettre en œuvre	MDPH/ ARS	réunions partenariales (MDPH, CR, ARS, EN,CPAM, CAF)	Tableau des dérogations précisant les modalités de mise en œuvre et de suivi	janv-19		E	
		Mener une réflexion collective sur la question des transports pour les personnes en situation de handicap	MDPH/ ARS	réunions partenariales (MDPH, CR, ARS, EN,CPAM, CAF)	Proposition de piste pour que les transports ne soient plus un point de blocage	juin-19		E	
		Définir une charte des bonnes pratiques en Groupe Opérationnel de Synthèse		Réunions MDPH, associant une professionnelle de la communication Travail avec le comité technique de l'axe 1	Elaboration d'une affiche présentant les bonnes pratiques en GOS, à l'aide de pictogrammes	janv-19	NE		

AXE 2 Déployer une réponse territorialisée accompagnée pour tous

Fédérer l'ensemble des acteurs autour de la démarche, pour travailler en

Enjeux et finalités coresponsabilité

Passer d'une logique de place à celle de réponse coordonnée

Contractualiser l'engagement de chaque acteur dans la démarche

Objectifs opérationnels

Mieux articuler les acteurs autour de la mobilisation de l'offre

Faire évoluer l'offre et les prises en charge

Pilote(s) ARS CD et MDPH

Veiller à optimiser le temps consacré par l'ensemble des partenaires **Points de vigilance**

Associer le champs du sanitaire à la réflexion

					d'avancen						
Objectif(s) opérationnel(s)	N° Fiche action	Libellé de l'action	Pilotage	Moyens mobilisés	Livrables et/ou indicateurs	Échéance	NE	E	R		
Contractualiser l'engagement de chaque acteur dans la démarche	2.1	Formaliser l'engagement dans la démarche RAPT par la signature d'une convention partenariale (Institutions, ESMS et associations représentant les PH), en veillant à associer toutes les parties prenantes	ARS	Protocole partenarial rédigé par l'ARS Grand-Est Réunions d'information avec les partenaires	Signature de la convention partenariale ; Pour chaque instance, nombre de participants/ nombre d'invités	oct-18		E			
	2.2	Intégrer dans les CPOM une fiche spécifique consacrée au déploiement de la démarche RAPT	ARS/ CD	Instruction DGCS/SD5C/2017/96 du 21/03/2017	Part des ESMS dont le CPOM intègre la RAPT / taux de participation des ESMS aux différentes instances (GOS)	2019		E			
Mieux articuler les acteurs autour de la mobilisation de l'offre		Mettre en place un ou plusieurs comité(s) de régulation des listes d'attentes et de suivi des orientations (repérage des situations complexes sans solution et recherche commune de solutions, Orientation vers le dispositif le plus adéquat entre IME ITEP ULIS ET AVS, articulation avec la PTA)	MDPH/ ARS	Expérimentation sur un territoire Travail conjoint entre l'ARS, le conseil départemental, la MDPH, l'Éducation nationale et l'ensemble des ESMS du territoire	Formalisation d'un cadre déclinable sur les autres territoires Nombre de situations traitées Issues des PAG Fréquence des participations aux réunions	fin 2018	NE				
		Réviser les pratiques d'admission des ESMS, en élaborant avec eux un dossier unique d'admission et identifiant des critères de priorisation	ARS/ MDPH	groupe de travail associant les établissements	Utilisation du dossier unique d'admission et respect des critères de priorisation définis. Actualisation de Viatrajectoires	déc-19		E			
	2.5	Engager un travail avec les ESMS autour des sorties d'établissement avant échéance	MDPH	groupe de travail ESMS		déc-19					
	2.6	Améliorer la coordination entre les acteurs du champs du handicap et ceux de la psychiatrie en définissant notamment des modalités d'accompagnement des situations articulées avec les autres acteurs	MDPH/ ARS	Travaux d'élaboration du PTSM	Participation d'acteurs de la psychiatrie aux instances de suivi des SI			E			
	2.7	Améliorer la connaissance mutuelle et la coordination entre les acteurs du champs du handicap et ceux de la protection de l'enfance, développer des prises en charge adaptées	MDPH/ SPE du CD 67	enquêtes ASE et plan d'actions	Résultats des enquêtes			E			
	2.8	Développer la coordination avec les médecins généralistes en lien avec la plateforme territorial d'appui	MDPH (MAIA)								
	2.9	Créer une BAL générique pour toutes les questions relatives à la réglementation	СРАМ				NE				

AXE 2 Déployer une réponse territorialisée accompagnée pour tous (suite)

Objectif(s) opérationnel(s)	N° Fiche action	Libellé de l'action	Pilotage	Moyens mobilisés	Livrables et/ou indicateurs	Échéance	NE	E	R
Faire évoluer l'offre et les PEC	2.10	Etablir un diagnostic de l'offre existante (quelles spécificités, quel public), en lien avec les besoins du territoire (focus sur les enfants TSA mais pas déficients, sur besoins en hébergement FAM/FAS, focus PH hors établissements, PHV, sorties d'ULIS collège sans solution)	-	SERAFIN PH/ groupe de travail ESMS/ Viatrajectoires/ ROR/ carte interactive et diagnostics ARS				E	
		Recenser les dérogations mobilisables dans le cadre des PAG et définir les circuits à mettre en œuvre	MDPH/ ARS	réunions partenariales (MDPH, CR, ARS, EN,CPAM, CAF)	Tableau des dérogations précisant les modalités de mise en œuvre et de suivi	janv-19		E	
		Engager une réflexion sur les transports (dialogue et coordination entre établissements, mutualisation PA/PH, plateformes de régulation de transports , déplacements des ESMS vers les classes externalisées, transports supplémentaires induits par les parcours individualisés et les prises en charges séquentielles, accompagnement et sécurisation durant les transports)	ARS/CD/ EN	Tréunions nartenariales (MDPH CR ARS EN CPAM CAF)	Proposition de piste pour que les transports ne soient plus un point de blocage	juin-19		E	
	2.13	Expérimenter des projets innovants (dispositif Passerelle avec l'ATE, centre ressources accompagnement en milieu scolaire ordinaire, UEEA, plateforme d'accompagnement IMPRO/ULIS, équipe mobile ITEP, habitat inclusif, projet ciblant les PH vieillissantes)	ARS/EN/ MDPH						
	2.14	Déployer le dispositif ITEP	ARS/EN	Convention départementale	Signature de la convention départementale				
	2.15	Mieux accompagner et anticiper les situations d'amendements CRETON	ARS/ MDPH	IAnnel à projets groupe de travail IMF-ITFP	Création de places en FAS Réduction de 30%			E	
	2.16	Favoriser l'inclusion en milieu ordinaire, notamment scolaire afin que le taux de scolarisation des enfants accueillis en ESMS atteigne 50% d'ici à 2020 et 80% au terme du PRS2 (ex : ULIS,).	ARS/ EN	Territoire 100% inclusif Convention EN/ARS	Taux de scolarisation des enfants accueillis en ESMS			E	
	2.17	Développer l'accueil périscolaire et extrascolaire des enfants en situation de handicap	EN/CAF/ MDPH	Centre ressources JPA				E	

AXE 3	Impliquer les usagers et les pairs	Pilote(s)	MDPH/CDCA
	Mieux prendre en compte la parole de l'usager ou de son représentant		

Enjeux et finalités
S'appuyer sur l'expertise d'usage pour construire les politiques publiques et les réponses aux situations individuelles

Renforcer l'implication des usagers et/ou de leurs représentants dans les instances décisionnelles du champ du handicap

Objectifs opérationnels

Renforcer l'implication des usagers et de pairs dans la construction de réponses aux situations individuelles

Partir de l'existant pour élaborer une feuille de route cohérente

Points de vigilance

Veiller à laisser la place à la parole de l'usager et/ou de son représentant dans les espaces de réflexion

Objectif(s) opérationnel(s)	N° Fiche action	Libellé de l'action	Pilotage	Moyens mobilisés	Livrables et/ou indicateurs	Échéance	NE	E	R
Renforcer l'implication des usagers et/ou de leurs représentants dans les instances décisionnelles du champ du handicap	3.1	Associer les associations d'usagers au pilotage de la démarche RAPT	ARS/ MDPH	Information des associations d'usagers sur l'état d'avancement de la démarche	Participation des associations d'usagers au COPIL élargi	juin-18			R
	3.2	Associer le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie au pilotage de la démarche RAPT	-		Participation de membre(s) du CDCA aux différentes instances de pilotage de la démarche	sept-18			R
Renforcer l'implication des usagers et de pairs dans la construction de réponses aux situations individuelles	3.3	Réaliser un état des lieux des initiatives d'expertise d'usage existantes sur le département	MDPH/ CDCA			juin-19	NE		
	3.4 et	Définir une charte des bonnes pratiques en Groupe Opérationnel de Synthèse		communication	Elaboration d'une affiche présentant les bonnes pratiques en GOS, à l'aide de pictogrammes	janv-19	NE		

ACCOMPAGNETIES changements de pratiques Pilote(s) Bureau du COPIL	<u>AXE 4</u>	Accompagner les changements de pratiques	Pilote(s)	Bureau du COPIL
---	--------------	--	-----------	-----------------

Enjeux et finalités

Permettre à chaque acteur du handicap d'adapter ses pratiques aux enjeux de la Réponse Accompagnée Pour Tous

Objectifs opérationnels

Prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires

Points de vigilance

L'objectif doit être partagé par tous : améliorer le service rendu aux usagers

Faire évoluer les métiers du travail social et des pratiques en ESMS

Permettre à la MDPH de se recentrer sur l'accompagnement des usagers

Mobiliser l'ensemble des acteurs sur les questions liées au handicap et sur la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous

Objectif(s) opérationnel(s)	N° Fiche action	Libellé de l'action	Pilotage	Moyens mobilisés	Livrables et/ou indicateurs	Échéance	NE	E	F	
Mobiliser l'ensemble des acteurs sur les questions liées au handicap et sur la démarche Réponse Accompagnée pour tous	4.1	Poursuivre l'organisation de rendez-vous de l'autonomie, sur différentes thématiques du handicap	MDPH			-				
		Communiquer en direction de l'ensemble des acteurs sur la démarche Réponse Accompagnée Pour Tous, par le biais d'une newsletter	MDPH	Création d'une newsletter à laquelle les acteurs seront invités à contribuer sur des évolutions législatives et réglementaires, des retours d'expérience	Newsletter tous les 3 mois	sept-19				
Faire évoluer les métiers du travail social et des pratiques en ESMS	4.3	Intégrer dans la formation (initiale et continue) des travailleurs sociaux la question de l'expertise d'usage	ARS/ MDPH	Travail avec le Conseil Régional		juin-20			F	
	4.4	Mettre en place une analyse de la pratique interinstitutionnelle	ARS/EN/ MDPH			juin-20			F	
	4.5	Mettre en place des formations interinstitutionnelles et pluriprofessionnelles, intégrant d'une part la connaissance et l'accompagnement des publics et d'autre part la coordination des parcours et l'animation territoriale	ŗ	Travail avec le 57 et le 68		juin-19	NE			
	4.6	Déployer et veiller à l'actualisation de l'outil Viatrajectoires	ARS/ MDPH	СРОМ		-		E		
Permettre à la MDPH de se concentrer sur l'accompagnement des	4.7	Déployer le nouveau système d'information de la MDPH	MDPH	Travail avec la CAF sur l'interopérabilité		juin-19		Е		
personnes	4.8	Participer au chantier national de la simplification administrative	ARS/CD/ MDPH							
	4.9	Renforcer le partenariat entre la CAF et la MDPH	CAF/ MDPH	Convention de partenariat CAF/MDPH					l	